

Bagnolet, le 20 mai 2025

Lettre ouverte à la Ministre de l'agriculture : « Ne condamnez pas les chanvrières et chanvriers français ! »

La décision du Ministère de l'Agriculture d'appliquer, brutalement et sans réelle concertation, le règlement européen « Novel Food » au chanvre et à l'un de ses composants, le CBD, va asphyxier une filière agricole vertueuse. Cette décision ne s'accompagne d'aucune période raisonnable d'adaptation pour les acteurs concernés et à ce jour, aucune circulaire ne nous a été transmise.

Depuis que nous avons dénoncé cette décision, nos demandes de rendez-vous avec les services du ministère sont restées lettre morte. Le Ministère, mutique depuis notre demande de moratoire, vient tout juste de communiquer pour annoncer... une généralisation des contrôles par les services du ministère.

Cette fin de non-recevoir est inadmissible et irresponsable. Tout contrôle va conduire à la destruction silencieuse de fermes déjà fragilisées. Dans un contexte où le monde agricole traverse une crise profonde - économique, sociale, climatique – vous devez, Madame la Ministre, engager, sans délai, un dialogue constructif avec tous les acteurs de la filière.

C'est tout un réseau de distribution, bien au-delà de la seule vente directe par les producteur-rices, qui est impacté. Plus de 1 500 fermes, plus de 2 000 commerces, pharmacies et un nombre considérable d'employé-es, pour un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de millions d'euros, sont aujourd'hui en péril.

Depuis que la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour refus d'autorisation de production de fleurs de chanvre sur le territoire national, des centaines de fermes se sont créées ou diversifiées au cours des six dernières années autour de cette production. Elles ont investi, se sont mécanisées (effeuilleuses, séchoirs) et ont développé un marché important, soutenu par une clientèle en augmentation constante.

Cette décision laisse donc des milliers de personnes dans le plus grand flou économique. Aucune autre activité économique ou commerciale n'a été soumise à un tel régime juridique et administratif. Nous ne pouvons pas nous résoudre, nous paysan-nes à retirer nos produits agricoles de la vente. Des paysan-nes qui ont investi, embauché, transformé leurs outils de production et construit patiemment une filière française ne peuvent être traités comme des « fraudeurs » du jour au lendemain.

Si l'État cherche à protéger la population d'un certain nombre de produits issus d'assemblages synthétiques, ces produits n'ont rien à voir avec le chanvre naturel cultivé par les paysan-nes, à plus de 75 % certifiés bio. Dans le chanvre cultivé pour sa fleur à forte teneur en CBD, le taux de THC est présent en très faible proportion. Cela permet à de nombreuses personnes de trouver une amélioration concrète de certains troubles physiques et psychologiques. Que vont devenir ces personnes, et quel choix leur restera-t-il ?

Cette disposition crée aussi un amalgame entre une filière paysanne qui commercialise des produits issus de leurs fermes, traçables et non altérés, avec une industrie des cannabinoïdes de synthèse, dont l'usage a déjà provoqué de multiples hospitalisations.

Certains pays de l'Union européenne, comme la République tchèque, ne tiennent pas compte du Novel Food. Il sera donc possible d'acheter sur internet des produits tchèques pour les consommer en France. Pourquoi la France décide-t-elle de faire disparaître une filière en plein développement ?

Cette lettre ouverte est soutenue par l'Association des Petits chanvillés et du syndicat des Simples, avec qui nous représentons une large part des producteur-trices de chanvre. Nous vous demandons instamment, Madame la Ministre, d'accepter un moratoire assorti d'une suspension des contrôles et des sanctions et de mandater la DGAL pour construire avec nous des solutions pour sortir de cette crise dans laquelle sont plongé-es de nombreux-ses paysan-nes et consommateur-rices.

Face à gravité de la situation, nous n'hésiterons pas à nous mobiliser sur le terrain comme devant les tribunaux pour faire aboutir nos revendications afin d'assurer la pérennité de cette filière émergente.

Contacts presse :

Thomas Gibert, porte-parole national : 06 65 24 66 44

Nina Lejeune, secrétaire nationale : 06 45 91 14 38

Adeline Garric, membre du Comité national, productrice de chanvre : 06 03 21 96 99